

Décision n°2024-106

Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n°24A002 : Travaux de démolition partielle, reconstruction et rénovation
des gymnases du Parc sportif****Lot n°17 : Plomberie - Chauffage - Ventilation
Avenant n°1**

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,**VU** la délibération n°2024-09-16 du Conseil Municipal en date du 26 septembre portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),**VU** l'article L.2122-17 du Code Général de Collectivités Territoriales précisant, qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau,**VU** la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire ATELIER DE LA PASSERELLE située 3 rue de la Quarantaine à Lyon (69005),**VU** la délibération n°2024-05-01 en date du 23 mai 2024 portant attribution du lot n°17 « Plomberie - Chauffage – Ventilation » à l'entreprise DUBOST RECORBET, située 44 rue des Acacias à Sain bel (69210) pour un montant de 647 000,00 € HT soit 776 400,00 € TTC (TVA 20 %),**VU** les articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique permettant les modifications de faible montant dans la limite de 15 % pour les marchés de travaux,**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de déplacer le coffret de gestion des panneaux rayonnants de la salle de gymnastique,**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de déplacer le radiateur existant dans le hall de la salle ballon car la position actuelle n'est pas compatible avec le projet,**DÉCIDE****ARTICLE 1 :** Un avenant n°1 est conclu avec l'entreprise DUBOST RECORBET, titulaire du lot n°17 « Plomberie - Chauffage - Ventilation », afin d'intégrer les prestations supplémentaires suivantes :

| | |
|---|-----------------------|
| Plus-value pour déplacement du coffret de gestion des panneaux rayonnant de la salle de gymnastique | + 1 852,50 € HT |
| Plus-value pour déplacement du radiateur du hall de la salle ballon | + 2 537,81 € HT |
| Total HT | 4 390,31 € HT |
| Total TTC | 5 268.37 € TTC |

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une plus-value de 4 390,31 € HT soit 5 268,37 € TTC (TVA 20%).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°17 « Plomberie - Chauffage - Ventilation » s'élève désormais à 651 390,31 €HT soit 781 668,37 € TTC, ce qui représente une augmentation de 0,68% par rapport au montant d'attribution.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 05 décembre 2024

**Pour le Maire empêché, La 1ère Adjointe
Laurence MARCASSE**

